



## **LES IFI DOIVENT ADOPTER DES POLITIQUES RESPONSABLES DANS UNE ÉCONOMIE MONDIALE DE PLUS EN PLUS INSTABLE**

**Déclaration du groupement Global Unions à l'occasion des réunions de printemps de 2018 du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale Washington, du 20 au 22 avril 2018**

### ***Introduction***

1. Les prévisions les plus récentes des institutions financières internationales tablent sur une deuxième année de croissance économique plus soutenue après plus de cinq années de reprise anémique faisant suite à la « grande récession ». La déclaration du groupement Global Unions<sup>1</sup> indique que la croissance se répartit de manière inégale et n'a pratiquement pas eu d'impact positif sur les marchés du travail dans nombre de régions du monde, comme en témoigne la baisse de la part du travail dans le revenu national. La déclaration fait part de la préoccupation du mouvement syndical quant au fait que le resserrement de la politique monétaire, les réformes fiscales entraînant des inégalités, les restrictions commerciales unilatérales et les tentatives d'alléger la réglementation financière pourraient déstabiliser l'économie mondiale et porter préjudice aux intérêts des travailleurs et des travailleuses. Les syndicats sont également préoccupés par les menaces croissantes que font peser le populisme d'extrême droite, l'autoritarisme, la catastrophe climatique et les inégalités, qui attisent les conflits. Le groupement Global Unions demande donc instamment aux institutions financières internationales de se concentrer sur la création d'emplois de qualité, sur la garantie de salaires vitaux, sur l'extension de la protection sociale universelle, sur la réalisation d'une transition juste vers un avenir à faibles émissions de carbone, sur la réduction des inégalités et sur l'appui au dialogue social.

2. La déclaration du groupement Global Unions formule des recommandations en réponse à différentes initiatives politiques des IFI, notamment la révision par le FMI de son engagement en matière de réformes de la protection sociale; les actions du FMI et

---

<sup>1</sup>Le groupement Global Unions se compose de la Confédération syndicale internationale (CSI) – qui compte 207 millions de membres dans 163 pays –, des Fédérations syndicales internationales (FSI) – qui représentent leurs secteurs respectifs à l'échelon international (IBB, IE, IAEA, FIJ, IndustriALL, ITF, UITA, PSI et UNI) – et de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC).

de la Banque mondiale concernant les inégalités des revenus et des richesses; et le soutien aux stratégies de transition juste vers des économies à faible émission de carbone, annoncé par la Banque. La déclaration appelle la Banque mondiale à adopter une approche davantage fondée sur des principes concernant l'implication du secteur privé dans les stratégies de développement de l'institution, qui reconnaisse entièrement les coûts et les risques. Elle contient également des recommandations pour veiller à l'application efficace de la nouvelle condition de prêt liée aux normes du travail de la Banque mondiale, dont l'entrée en vigueur est prévue fin 2018.

### ***Une croissance économique plus soutenue menacée par des mesures politiques déstabilisantes***

3. Les IFI s'attendent à ce que l'accélération de la croissance mondiale enregistrée en 2017 par rapport aux six années antérieures se poursuive en 2018, selon les prévisions actualisées publiées par le FMI et la Banque mondiale. L'Organisation internationale du travail, dans son rapport *Emploi et questions sociales dans le monde* de 2018, prévoit que le taux de chômage dans le monde diminuera donc légèrement, mais la majeure partie des progrès seront accomplis dans les économies avancées. La croissance de l'emploi devrait être compensée par la croissance de la main-d'oeuvre dans les pays en développement et les économies émergentes. Compte tenu des emplois précaires, conjugués à la stagnation ou à la baisse des salaires réels dans nombre de régions, quelque 290 millions de personnes continueront de se trouver dans l'extrême pauvreté au travail, selon les calculs de l'OIT. Dans les pays en développement, cette situation s'applique à 40 pour cent des travailleurs/euses.

4. Le taux de croissance prévu cette année, le plus élevé depuis la période faisant immédiatement suite à la « grande récession », ne sera pas partagé équitablement dans le monde entier. La plupart des pays fortement dépendants des exportations de produits de base, par exemple, devraient afficher une croissance économique en 2018 inférieure à la moitié de la moyenne mondiale de 3,9 pour cent prévue par le FMI. Les pays du G20, tels que le Brésil, la Russie et l'Afrique du Sud, figurent parmi ceux connaissant une faible croissance du PIB, qui se reflétera dans la persistance des taux élevés de chômage et de sous-emploi. Une croissance nettement plus faible que la moyenne mondiale est également prévue dans certaines grandes économies avancées, notamment la Grande-Bretagne et le Japon.

5. Le mouvement syndical international est vivement préoccupé par le fait que les décisions politiques économiques actuelles pourraient semer les graines de la prochaine récession mondiale et renforcer son impact. Par exemple, la réforme fiscale menée à bien dans la deuxième plus grande économie dans le monde, à savoir les États-Unis, consistant en une réduction des impôts pour les entreprises et les individus disposant de revenus élevés, continuera à accroître les inégalités de revenus et à compromettre la croissance et la stabilité de l'économie à moyen terme même si elle produit un léger effet de levier à court terme. Le resserrement consécutif de la politique monétaire, qui a déjà été amorcé aux États-Unis, et qui entraînera une augmentation des coûts du service de la dette et des emprunts dans le monde entier, aura même un impact encore plus immédiat. Un recul de l'investissement en sera la conséquence inévitable. La hausse des coûts présente un danger particulier pour les pays en développement, dont le fardeau de

la dette est pratiquement insoutenable et qui pourraient connaître une grave crise financière et économique. Selon un document de politique générale du FMI publié en mars, 40 pour cent des pays à faible revenu risquent tout particulièrement de se retrouver dans une situation de surendettement ou s'y trouvent déjà, en hausse par rapport aux 20 pour cent il y a quatre ans.

6. De même, la menace d'une avalanche de restrictions commerciales unilatérales et préjudiciables est préoccupante pour les travailleurs/euses. Les syndicats plaident, au contraire, pour une renégociation des accords internationaux en matière de commerce et d'investissements qui ne tiennent pas compte des coûts d'ajustement résultant de la libéralisation et accordent la priorité aux droits des investisseurs au détriment des intérêts des communautés et des travailleurs. Les mesures prises dans certains pays pour éliminer les cadres réglementaires du secteur financier mis en place suite à la crise financière de 2008 sont également fortement préoccupantes. Ces mesures non seulement remettront en cause l'emploi et contribueront à une nouvelle récession mondiale, mais rendront également les gouvernements incapables de réagir rapidement et efficacement à la prochaine crise. L'intégration juste et efficace des migrants et des réfugiés sur les marchés du travail constitue également une source de préoccupation majeure, ces populations étant souvent vulnérables face au chômage, aux emplois de faible qualité et à l'exclusion sociale. Les recommandations du groupement Global Unions pour répondre à ces défis sont présentées dans la dernière partie de la présente déclaration.

### ***Le soutien des IFI est nécessaire pour garantir la protection sociale universelle***

7. Nous saluons la décision du FMI de développer une nouvelle « vision institutionnelle » sur la protection sociale après avoir mené à bien un processus d'études et de consultations. Le lancement de l'examen politique fait suite au rapport de l'année dernière du Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du FMI (*The IMF and Social Protection*, juillet 2017), qui interroge sur la compatibilité de l'engagement du Fonds en matière de protection sociale avec son soutien aux Objectifs de développement durable du Programme à l'horizon 2030. Le rapport souligne le manque de compétences du personnel du Fonds concernant les questions de protection sociale par rapport à d'autres organisations plus spécialisées en la matière. Le rapport du BIE confirme que l'approche du FMI, visant à favoriser le ciblage plutôt qu'une protection sociale universelle, le met souvent en porte-à-faux avec d'autres institutions internationales et les ODD. Les syndicats et d'autres organisations ont fréquemment critiqué la participation du FMI aux réformes des programmes sociaux, dans la mesure où son principal objectif était d'en contrôler le coût fiscal à court terme, pas d'en améliorer la pertinence ou la couverture.

8. La promotion par le FMI d'un ciblage strict des prestations sociales recourant à des mécanismes très contestables qui excluent un nombre considérable des plus vulnérables a été l'un des principaux sujets de préoccupation. Les mesures soutenues par le Fonds incluent le ciblage des allocations familiales qui remplacent la prestation universelle précédente; la suppression des subventions alimentaires universelles; et les restrictions de l'accès aux retraites et aux allocations de chômage entraînant une réduction de la couverture. Les programmes d'aide sociale pour les personnes dans le besoin devraient faire partie de systèmes complets de protection sociale conformément à la Recommandation 202 de l'OIT sur les socles de protection sociale. Toutefois, l'approche

du FMI visant à favoriser des filets de sécurité sociale étroitement ciblés en excluant des systèmes complets s'avère très problématique. Étant donné que le processus d'examen au Fonds devrait durer pratiquement deux ans – il est prévu qu'une note d'orientation des services sur la protection sociale soit publiée fin 2019 – le groupement Global Unions recommande au FMI de s'abstenir de formuler des conditions de prêt ou des recommandations de réformes dans le domaine de la protection sociale au moins tant que le processus n'est pas achevé.

9. En 2016, l'OIT et la Banque mondiale ont lancé le Partenariat mondial pour la protection sociale universelle, une initiative conjointe de plusieurs organisations internationales, de partenaires du développement et de la société civile visant à accroître le nombre de pays mettant en place une protection universelle. La participation de la Banque à cette initiative faisait suite à son approbation des ODD, en particulier la cible 1.3 sur la protection sociale pour tous. Compte tenu de sa participation à plusieurs programmes problématiques de tests multidimensionnels des moyens d'existence au cours des dernières années, la Banque devrait garantir que désormais ses programmes tiennent leurs promesses de protection sociale universelle en contribuant à la mise en place de systèmes complets conformes à la Recommandation 202 de l'OIT. Le FMI devrait également promouvoir cette approche en poursuivant le travail de recherche par pays auquel il a déjà participé lorsqu'il a recensé l'espace budgétaire disponible pour les socles de protection sociale.

### ***Conditions des programmes et recommandations politiques visant à réduire les inégalités***

10. Au cours de l'année dernière, les centrales syndicales nationales ont été consultées sur plusieurs initiatives pilotes par pays concernant les thèmes des inégalités de revenus et de richesses et des inégalités de genre, réalisées dans le cadre des consultations au titre de l'article IV. Le groupement Global Unions soutient l'élargissement de ce dialogue et les intentions du FMI d'intégrer son travail en matière d'inégalités et de le rendre opérationnel. Le processus visant à rendre opérationnelle l'analyse des inégalités dépendra de la volonté d'évaluer honnêtement les effets distributifs et selon le genre des réformes recommandées par le Fonds. Des analyses similaires devraient être effectuées systématiquement dans le cadre des programmes de prêts du FMI et être utilisées pour orienter la conditionnalité.

11. Cette approche est tout particulièrement nécessaire en ce qui concerne la politique salariale et la masse salariale du secteur public, où le FMI promet souvent des limites à la hausse des salaires et une réduction du secteur public. De telles mesures peuvent avoir une incidence majeure sur les inégalités. Une attention doit également être portée à l'impact des changements des systèmes de négociation collective, tels que les modifications législatives réduisant l'accès à la négociation collective et la promotion de la négociation décentralisée. Cette dernière entraîne presque inévitablement une diminution de la couverture des négociations collectives et devrait être réexaminée immédiatement. En ce qui concerne les inégalités économiques, le FMI devrait mettre l'accent sur les questions fondamentales, à savoir la diminution de la part du travail dans le revenu national et l'écart grandissant entre les plus riches et la majorité des citoyens. Pour ce qui est des inégalités de genre, le FMI devrait également se pencher sur la

sécurité économique des femmes et l'impact des dépenses publiques et des politiques fiscales.

12. La Banque mondiale peut aider les pays à réduire les inégalités en donnant des conseils judicieux sur la création du travail décent grâce à une politique du marché du travail et à une transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. La publication de la Banque *Balancing Regulations to Promote Jobs* peut servir de guide en matière de politique du marché du travail, pouvant aider à résoudre les problèmes dans le monde du travail qui contribuent aux inégalités, notamment la stagnation des salaires et le travail atypique. Le rapport met fortement l'accent sur l'importance des salaires minimums et les mesures visant à prévenir les abus dans le cadre des contrats de travail précaires, ainsi que l'importance du dialogue social et du tripartisme dans la planification des réformes des législations du travail. Il comprend, en outre, de multiples références aux normes et instruments de l'OIT. La Banque peut encore élaborer de manière plus approfondie son analyse sur les transitions vers l'économie formelle, susceptible d'aider les personnes à sortir de la pauvreté et à accéder à un emploi sûr et productif contribuant à réduire les inégalités. Tant le FMI que la Banque mondiale doivent soutenir résolument les mesures visant à renforcer les institutions du marché du travail, à promouvoir la négociation collective et à augmenter les salaires réels afin de récupérer la part perdue du travail dans le revenu national.

### ***L'avenir du travail et les finances***

13. Un nouveau contrat social est nécessaire pour atteindre les ODD et maintenir la cohésion sociale à une époque de majeures transformations, y compris les nouvelles technologies, l'automatisation et la révolution numérique. Agir désormais pour promouvoir des emplois sûrs, la prospérité partagée, la protection sociale et les droits des travailleurs permettra de renforcer la résilience et de garantir une transition sans heurts vers l'avenir du travail. La Banque mondiale pourrait indiquer la voie à suivre avec l'édition 2019 du *Rapport sur le développement dans le monde*, intitulée *The Changing Nature of Work*. Un rapport élaboré avec la contribution des partenaires sociaux pourrait être utile en matière de politiques pour un avenir du travail décent. Toutefois, l'équipe du Rapport sur le développement dans le monde a jusqu'ici refusé de rencontrer les syndicats et a indiqué qu'une consultation ne serait possible qu'après la finalisation du projet « *yellow cover draft* ». L'actuel projet du rapport comprend quelques recommandations positives en faveur d'une augmentation des investissements publics dans les personnes, de la taxation du numérique et de la taxation du carbone. Toutefois, son appel à « un nouveau contrat social » comportant une flexibilisation accrue du marché du travail, un nombre plus élevé d'emplois peu sûrs à travers les plateformes numériques et le déplacement de la voix des travailleurs des structures du dialogue social entraînera des dislocations, une instabilité et des inégalités supplémentaires.

14. Bien que des progrès aient été accomplis dans plusieurs pays pour établir une nouvelle réglementation du secteur financier suite à la désastreuse crise financière mondiale de 2008, elle est loin d'être achevée. De vastes parties du secteur, notamment les systèmes bancaires parallèles, ne sont toujours pas réglementées ou le sont faiblement. Et malgré les conclusions du FMI et d'autres institutions, selon lesquelles le secteur financier n'est toujours pas assez imposé par rapport à l'économie réelle, les prélèvements fiscaux sur les finances ont même été réduits dans certains pays.

L'apparition de cryptodevises non réglementées – des vecteurs qui peuvent être utilisés pour le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale tout en créant de nouvelles sources d'instabilité et de suppression d'emplois – vient s'ajouter au mélange explosif. Les informations publiées en mars, révélant que les primes à Wall Street en 2017 avaient atteint leur plus haut niveau en 11 ans, indiquent que les sociétés financières ont rejoint leur culture irresponsable antérieure à la crise. Un grand nombre de ces primes étaient payées à titre de commissions pour avoir convaincu des entreprises lourdement endettées de contracter de nouvelles dettes. Ces pratiques dangereuses de l'industrie financière, conjuguées aux mesures récentes dans certains pays visant à supprimer les réglementations et la supervision mises en place après la crise de 2008, créent les conditions nécessaires à une nouvelle crise. Les IFI doivent user de leur influence pour mettre un terme à l'allègement de la réglementation financière et parachever plutôt les mesures déjà prises pour prévenir une nouvelle crise.

### ***Une approche responsable et réaliste de la participation du secteur privé au développement***

15. La vision de la Banque mondiale en matière de développement tiré par le secteur privé comporte des risques significatifs et une divergence par rapport à sa mission et ses fonctions fondamentales. Le groupement Global Unions appelle à une approche prudente et à un engagement envers une croissance inclusive au profit des pauvres et des travailleurs/euses.

16. L'approche en cascade, à présent dénommée « Maximisation du financement du développement » (« *Maximizing Finance for Development* »), permettrait au Groupe de la Banque mondiale de jouer le rôle de facilitateur des capitaux privés et de prêteur en dernier ressort. Par le biais du Forum mondial sur les infrastructures, la Banque mondiale et d'autres banques multilatérales de développement préconisent un élargissement ambitieux des partenariats public-privé et de l'infrastructure comme catégorie d'actif pour les investisseurs institutionnels. Par conséquent, la priorité a été accordée aux garanties pour les investissements privés et à l'élaboration de projets rentables et dès lors attrayants pour les investisseurs. L'Association internationale de développement, le guichet concessionnel de la Banque mondiale, émettra des obligations adossées aux contributions des gouvernements pour la première fois de son histoire. Dans le cadre de la 18<sup>e</sup> reconstitution des ressources de l'IDA, le Groupe de la Banque mondiale a également établi un guichet de promotion du secteur privé doté d'un capital de 2,5 milliards USD pour acheminer les ressources par le biais des branches de financement pour le secteur privé de la Banque, la SFI et la MIGA, pour stimuler leurs opérations à travers des mécanismes d'atténuation des risques, de garanties, de financement en monnaie nationale et de financements mixtes.

17. L'émission des obligations de l'IDA devrait être effectuée de manière limitée et avec une surveillance stricte afin d'éviter les fluctuations des marchés des capitaux privés et que la nécessité de rembourser les obligations ne compromette la capacité de l'IDA à octroyer des prêts concessionnels et des dons aux pays à faible revenu. Le guichet de promotion du secteur privé suscite des préoccupations quant à l'utilisation des fonds de l'IDA profitant aux investisseurs privés et garantissant des profits. Les PPP combinant des financements publics et des fonds privés constituent déjà une approche dangereuse, avec une histoire mouvementée de création de charges de dettes cachées pesant sur les

gouvernements. L'intensification des financements privés renforcera le besoin de générer des revenus grâce aux frais versés par les utilisateurs, portant préjudice à l'accès et aux avantages potentiels.

18. La prudence doit être particulièrement de rigueur en ce qui concerne la financiarisation des projets d'infrastructure et le regroupement dans des structures de placement. Cette approche pourrait déboucher sur une évaluation inappropriée des risques et un comportement imprudent et devenir une menace pour la stabilité financière mondiale. Depuis la crise financière mondiale, la croissance du financement privé a été dissociée de la création d'emplois et de l'économie réelle, alimentant dès lors les inégalités. Les investissements publics responsables demeurent la meilleure voie vers une infrastructure durable, la création d'emplois et la prospérité partagée. La Banque mondiale ne devrait pas renoncer à son rôle et devenir un instrument destiné à surprotéger les capitaux privés. Le cofinancement privé peut jouer un rôle dans le développement, mais la Banque devrait veiller à ce que les projets soutiennent son double objectif d'élimination de la pauvreté extrême et de promotion de la prospérité partagée, soient conformes aux sauvegardes environnementales et sociales et que les investisseurs assument une part équitable des risques.

19. La fourniture privée de biens publics et sa privatisation demeurent préoccupantes, en particulier dans les soins de santé et l'éducation. Même le *Rapport sur le développement dans le monde 2018* sur l'apprentissage – comportant des discussions inquiétantes sur les enseignants, les tests et le financement – adopte une approche modérée de l'éducation privée, soutenant que la technologie doit être utilisée pour renforcer, et non pas remplacer, la relation entre élèves et enseignant. Le *Rapport sur le développement dans le monde* ne trouve « aucune preuve justifiant que les écoles privées obtiennent de meilleurs résultats d'apprentissage que les écoles publiques », indique qu'une réglementation appropriée de l'enseignement privé pourrait être plus difficile que dans l'enseignement public de qualité et conclut que « les pays doivent garantir que les établissements scolaires privés ne compromettent pas l'apprentissage pour tous ».

20. Toutefois, les écoles Bridge International Academies, soutenues par la SFI, font payer des frais, dans les pays en développement, d'enseignement privé dispensé par des enseignants non formés suivant mot pour mot des plans de cours préformatés de qualité inférieure sur des tablettes. Ceci est un mauvais service rendu aux familles qui consacrent leurs ressources limitées au paiement des frais, aux étudiants privés d'une éducation de qualité et aux enseignants victimes d'une déprofessionnalisation. Comme l'indique le *Rapport sur le développement dans le monde 2018*: « Les prestataires privés pourraient essayer de profiter des [familles] pour accroître leurs profits ou atteindre leurs autres objectifs ». Les IFI et les gouvernements doivent jouer un rôle actif pour garantir un comportement responsable du secteur privé et ne devraient pas livrer le développement ou les services publics aux acteurs à la recherche du profit.

### ***Une transition juste pour les travailleurs et le dialogue social pour une économie durable***

21. Le groupement Global Unions salue l'annonce, en décembre, que la Banque mondiale et le gouvernement canadien collaboreront avec la Confédération syndicale internationale en matière de transition juste vers des économies à faible émission de

carbone dans les pays en développement et les petits pays insulaires. Cette collaboration annoncée, avec le soutien du Canada, porte sur la transition de la production d'électricité à partir du charbon vers l'énergie renouvelable. La CSI et le Centre pour une transition juste, regroupant des syndicats et d'autres organisations, peuvent y contribuer au moyen de nombreuses meilleures pratiques et informations. Nous sommes heureux de pouvoir travailler avec la Banque mondiale et le gouvernement canadien et espérons qu'un accord sera conclu rapidement en vue de mettre en oeuvre le programme annoncé.

22. Les travailleurs/euses ont besoin d'être présents à la table des négociations sur l'élaboration des stratégies nationales en matière d'énergie et de durabilité. Si des transitions justes ne sont pas opérées pour les travailleurs/euses dans l'industrie des combustibles fossiles et si des emplois de qualité ne sont pas créés dans le passage à une économie à faible émission de carbone, la cohésion sociale sera davantage affaiblie et les inégalités seront exacerbées. Le groupement Global Unions encourage la Banque mondiale à soutenir les processus tripartites et le dialogue social en matière de transition juste. L'engagement actuel de la Banque mondiale en ce qui concerne les changements économiques et les réductions des émissions, notamment le partenariat pour des contributions déterminées au niveau national, serait ainsi renforcé.

23. Une protection sociale universelle est le fondement de la résilience aux changements climatiques et d'une transition juste pour les travailleurs/euses. Les IFI devraient soutenir le renforcement des systèmes de protection sociale en prêtant une attention particulière à l'impact du changement climatique. Dans l'immédiat, le FMI doit redoubler d'effort pour protéger les personnes à revenus faibles et moyens des changements dans les subventions aux combustibles fossiles, en particulier dans des pays tels que l'Égypte où le taux d'inflation est élevé à la suite des réformes des programmes du gouvernement.

### ***Coopérer pour mettre en œuvre la mesure de sauvegarde du travail de la Banque mondiale***

24. La Banque mondiale a prévu, fin 2018, de rejoindre plusieurs autres banques multilatérales de développement qui, au cours de ces dernières années, ont adopté et mis en œuvre des conditions de prêt ou des sauvegardes complètes qui tiennent compte des normes du travail. La « Norme environnementale et sociale n° 2: main-d'œuvre et conditions de travail » (NES 2) fait partie du nouveau *Cadre environnemental et social* de la Banque mondiale, adopté en août 2016. La NES2 prévoit des prescriptions élémentaires en termes de sécurité et de santé au travail, des obligations d'informer le personnel, ainsi que l'obligation de respecter certains droits fondamentaux des travailleurs.

25. L'introduction d'une mesure de sauvegarde par la Banque mondiale est une avancée majeure, mais son efficacité peut être diminuée du fait que la version de la Banque est, à certains égards, plus timide que celle adoptée par d'autres banques multilatérales de développement. Afin d'éviter que les faiblesses ou les ambiguïtés de la NES2 n'entraînent une certaine tolérance à l'égard de pratiques de travail inacceptables ou un déni des droits des travailleurs dans les activités financées par la Banque mondiale, celle-ci devra impérativement, dans ses projets et ses programmes, coopérer avec des parties qui connaissent bien les conditions de travail, à savoir l'OIT et les syndicats. En décembre,



le groupement Global Unions a soumis à la Banque mondiale des recommandations détaillées concernant la prochaine Note d'orientation sur la mise en oeuvre de la NES2.

26. La Banque devrait privilégier la coopération avec les organisations syndicales et l'OIT lorsqu'elle met au point des programmes de formation, des mécanismes de surveillance et des procédures de consultation pour l'application de la NES2. Elle devrait également examiner les possibilités de collaborer avec d'autres banques multilatérales de développement qui appliquent déjà, depuis plusieurs années, des normes de protection du travail. Des travaux conjoints pourraient être menés, par exemple, en vue de former le personnel et les responsables de projet sur les exigences en matière de normes du travail et de définir des procédures efficaces de surveillance et de collecte d'informations pour identifier les risques de violation des normes de protection du travail. D'autres banques multilatérales de développement qui n'ont toujours pas adopté une mesure de sauvegarde du travail devraient être encouragées à le faire. Parmi les banques régionales établies de longue date, la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement doivent encore s'associer à leurs homologues en adoptant des exigences obligatoires pour que leurs activités respectent les droits fondamentaux des travailleurs.

### ***Recommandations du groupement Global Unions***

#### *Mesures destinées à soutenir la répartition de la prospérité et le travail décent*

27. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale devraient:

- Veiller à ce que toutes leurs actions contribuent à la réduction des inégalités en analysant de quelle façon les conseils stratégiques, les prêts et les conditionnalités affecteront les inégalités économiques et de genre. Soutenir la prospérité partagée et récupérer la part perdue du travail dans les revenus nationaux en promouvant des salaires minimums vitaux et la négociation collective. Cesser de promouvoir la déréglementation du marché du travail et la compression des salaires, notamment dans leurs conditions de financement. Ils devraient plutôt contribuer à promouvoir le dialogue social, une large couverture des conventions collectives de travail et le renforcement des institutions du marché du travail.
- Contribuer à renforcer les capacités administratives publiques et les investissements publics dans des services de qualité et dans des infrastructures durables.
- Aider les pays à élaborer des politiques fiscales visant à réduire les inégalités et à promouvoir la protection sociale universelle grâce à des régimes fiscaux plus progressifs, à des mesures destinées à lutter contre la fraude fiscale et à la taxation du carbone.
- Soutenir une transition juste pour les travailleurs/euses et leurs communautés touchés par le passage à une économie à faible émission de carbone. Promouvoir le dialogue social tripartite, la protection sociale et le travail décent afin de permettre et de réaliser une transition juste.

- Faciliter l'inclusion dans les accords de commerce et d'investissement de dispositions exécutoires relatives au travail fondées sur les normes de l'OIT, et plaider pour la suppression des mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États qui fragilisent le droit des gouvernements à réglementer.

28. La Banque mondiale devrait:

- Veiller à ce que ses projets et programmes respectent les droits fondamentaux des travailleurs et prévoient des conditions de travail sûres et des salaires appropriés. Collaborer avec des organisations syndicales et l'OIT pour mettre en œuvre sa « Norme environnementale et sociale n° 2: main-d'œuvre et conditions de travail » afin de garantir que les activités financées par la Banque respectent intégralement les normes internationales du travail reconnues à l'échelon international, y compris en identifiant les projets comportant un risque élevé de non-respect et en surveillant la conformité.
- Examiner les possibilités de travailler avec d'autres banques multilatérales de développement qui ont adopté des normes de protection du travail pour leur mise en œuvre, par exemple pour les activités de formation et pour établir des procédures de surveillance efficaces.
- Éviter une réorientation des fonctions de la Banque mondiale moyennant la participation du secteur privé au développement et gérer prudemment le recours aux PPP, l'investissement privé et la levée de fonds sur les marchés des capitaux. La Banque devrait veiller à ce que la participation du secteur privé soit responsable et ne compromette pas le double objectif de la Banque, les services publics, les objectifs nationaux en matière de développement ou la mission de l'Association internationale de développement.

*Mesures pour une réglementation financière et une fiscalité efficaces*

29. Le FMI devrait:

- S'abstenir d'établir des conditions de prêt et des recommandations sur les politiques dans le domaine de la protection sociale, en attendant la finalisation de la nouvelle vision institutionnelle du Fonds. Réexaminer les conditions de prêt et les recommandations sur les politiques qui compromettent le travail décent ou exacerbent les inégalités.
- Soutenir l'extension et l'exécution, et refuser tout report des mesures prises depuis 2008 pour corriger le manque de réglementation du secteur financier, comme les systèmes bancaires parallèles, les groupes financiers trop grands pour faire faillite et la sous-imposition du secteur financier.
- Soutenir un processus menant à un accord international sur la réglementation coordonnée des cryptodevises.
- Soutenir la création d'un cadre multilatéral pour négocier des accords internationaux contraignants de restructuration de la dette pour les pays confrontés à des niveaux de dette souveraine insoutenables.

- Promouvoir des mesures plus énergiques pour contrer l'érosion de la base d'imposition et obtenir une réforme des régimes fiscaux pour parvenir à une imposition plus progressive sur une assiette plus large, et placer la fiscalité non plus sur l'emploi, mais sur les activités préjudiciables à l'environnement et non productives, notamment par des taxes sur le carbone.
- Appuyer des mesures plus fortes pour veiller à ce que les recettes fiscales ne disparaissent pas dans des paradis fiscaux en exigeant l'échange automatique d'informations et l'adoption de mesures pour stopper l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices par les entreprises multinationales.
- Soutenir l'introduction de taxes sur les transactions financières pour décourager les comportements spéculatifs et générer de nouvelles sources de financement.

02.04.2018